



#### **DECISION N°DC 54/2024**

#### Constitution d'une provision pour créances douteuses

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget privé « UVE – Valorisation Energétique - GNV »,

Vu la délibération n° DL43/2024 du 12 décembre relative à l'adoption de la décision modificative n° 1,

**Considérant** que les services de l'Etat nous ont alerté sur l'autoconsommation d'électricité était à considérer comme une livraison à soi-même,

**Considérant** que la part de l'autoconsommation d'électricité nécessaire à l'activité d'incinération des déchets des ménages est non déductible à la TVA,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de constituer une provision pour risque et charges à hauteur de la TVA non déductible sur la part de l'activité d'incinération des déchets des ménages pour les années 2022, 2023 et 2024,

#### DECIDE

#### **ARTICLE 1:**

De constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 232 752 € correspondant à l'autoconsommation d'électricité de l'activité incinération des déchets ménages pour les années 2022, 2023 et 2024.

#### **ARTICLE 2:**

Les crédits relatifs à cette provision sont prévus au budget privé au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation ».

#### **ARTICLE 3:**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 17 DEC. 2024

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision:

transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le :

Affichée le :

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00 SIRET: 20006232100019 - CODE APE: 3811Z









# BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes	
Nature de l'acte:	Autres	
Numéro de l'acte:	DC54_20224	
Date de la décision:	2024-12-17 00:00:00+01	
Objet:	Constitution d'une provision pour créances douteuses	
Classification matières/sous-matières:	1.1	
Identifiant unique:	091-200062321-20241217-DC54_20224-AU	

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20241217-DC54_20224-AU-1-1_0.xml	text/xml	875
nom original:		
dc 54 2024.pdf	application/pdf	144265
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20241217-DC54_20224-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	144265

## Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2024 à 11h54min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2024 à 11h55min30s	l'enveloppe 1143512 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	17 décembre 2024 à 12h01min44s	l'enveloppe 1143512 passe en transmis
Acquittement reçu	17 décembre 2024 à 12h06min27s	Reçu par le miat le 2024-12-17